L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 MAI 1879. | 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Rédacteurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 15 MAI 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par A. & L. Lovy, dans leur salle d'encan—habillements de divers pour hommes, jeunes gens et enfants.

Histoire financière de la Louisiane

(Suite, voir l'*Abeille* du 12 mai.)

Dans notre article de mardi, nous avons montré, à l'aide des chiffres officiels fournis par l'auditeur, à quel montant écrasant s'étaient élevées les dépenses de l'Etat pendant les neuf années du régime radical de 1868 à 1877, ($40,743,843 89) ce qui avec vingt millions au moins de dettes contractées, forme le total effrayant de plus de SOIXANTE millions de dollars, rien que pour le gouvernement de l'Etat.

Pour compléter le tableau de la situation des contribuables, il faudrait faire un travail analogue pour chaque paroisse de l'Etat et additionner les dépenses et les dettes. Les documents nous manquent pour les paroisses rurales, mais, en ce qui concerne la paroisse d'Orléans, nous pouvons reproduire des chiffres empruntés aux sources officielles.

Dans le mémoire présenté à la législature, le 1er février 1876, au nom de l'administration municipale, et à l'appui du funeste plan de Bons à primes qui a scoré les embarras de la ville au lieu de les diminuer, nous trouvons les statistiques suivantes.

La dette publique et les dépenses publiques ont augmenté avec une effrayante rapidité depuis 1865 ainsi que le montre l'exposé suivant :

La dette en Bons et flottante du 1er janvier 1866, était de $13,389,247 56. La dette en Bons a été augmentée comme suit :

1866	$ 469,165 44
1867	794,862 75
1868	1,632,107 91
1869	2,447,075 58
1870	315,292 75
1871	2,343,529 26
1872	864,698 75
1873	83,718 18
1874	482,483 71
Total de l'augmentation en neuf années	$ 9,422,932 33
Dette flottante 31 décembre 1874	1,929,585 98
Total de la dette au 31 décembre 1874	$24,741,765 87

Les dépenses au comptant pendant les mêmes neuf années ont été comme suit :

1866	$ 4,301,876 83
1867	6,937,122 98
1868	6,877,009 78
1869	3,199,833 79
1870	6,533,483 50
1871	5,091,027 03
1872	5,518,705 08
1873	4,713,060 24
1874	3,723,290 51
Total	$46,895,409 74
Augmentation de la dette et dette flottante au 31 déc 1874	11,352,518 31
Total des dépenses	$58,247,928 05

ou une moyenne de $6,471,980 89 par an du 1er janvier 1866 au 31 décembre 1874.

Plus de cinquante-huit millions dépensés en neuf ans pour une ville dont les propriétés étaient évaluées en 1860 à cent onze millions! Or, comme l'assessement de la ville avait été augmenté et porté en 1868 à 136 millions pendant que celui du reste de l'Etat était tombé de 289 millions en 1860 à 94 millions en 1868 et que, depuis, la diminution a été proportionnellement plus forte pour les paroisses, car, en 1875 l'assessement était de 64 millions pour les campagnes contre 135 millions pour la ville, nous pouvons affirmer que la ville a eu à supporter les deux tiers des charges de l'Etat.

La Nouvelle-Orléans a donc payé les deux tiers des 41 millions de dépenses de 1868 à 1877, soit vingt-sept millions et demi à ajouter aux 58 millions de ses propres dépenses, ce qui formerait un total de plus de 85 millions, sans parler de la part qui incomberait à la ville dans le paiement de la dette d'Etat de 15 millions.

Cet écrasement a produit une telle dépréciation dans les biens fonciers que des propriétés qui ont coûté de vingt à trente mille piastres il y a quelques années, se sont vendues de quatre à six mille.

Pour beaucoup, les taxes ont été équivalentes à une confiscation totale, pour les autres à une confiscation partielle. Depuis dix ans des fortunes foncières considérées comme solidement assises, ont été peu à peu entièrement ou presque entièrement mangées par les taxes.

Pendant que la taxe d'Etat s'élevait progressivement de 3½ mills à 21½ mills, la taxe de ville était brutalement doublée de 1½ pour cent à 3 pour cent ou 30 mills. Pendant plusieurs années, les contribuables de la ville ont donc eu à payer 51 mills et demi sur un assessment double et triple de la valeur réelle des propriétés.

Actuellement, l'administration municipale, appliquant la loi, va réduire l'assessement des propriétés urbaines à la valeur réelle, ce qui donnera tout au plus soixante millions.

La convention dans le règlement des affaires financières de l'Etat, des villes et des paroisses, doit tenir compte de cette réduction de la valeur des biens imposables. Il est admis que la taxe doit être modérée, très modérée, excessivement modérée. Les mandataires d'un peuple à qui on a confisqué sous forme d'impôts les deux tiers de sa fortune, ont un devoir impératif, celui de compenser autant que faire se peut les fardeaux du passé par l'allégement des charges publiques dans l'avenir.

La Convention a non seulement un grand acte de justice à remplir envers ses constituants, mais elle doit encore assurer l'existence même de l'Etat en rendant à la propriété la facilité de récupérer ses pertes, en permettant le développement de la richesse par l'emploi du capital immobilier actuellement paralysé.

En prenant pour base un assessement équitable fondé sur la valeur réelle, et une taxe très modérée ne dépassant pas au maximum un demi cent pour l'Etat et un pour cent pour les taxes locales, il est clair que les recettes seront très restreintes.

Or, ces recettes doivent être employées d'abord à assurer l'existence et le fonctionnement du gouvernement et des administrations locales. Restera-t-il quelque chose pour les dettes d'Etat et locales?

C'est là un point douteux. En tout cas, on ne peut disposer que de ce qui restera. A l'impossible nul n'est tenu. S'il reste quelque chose, qu'on fasse l'arrangement le plus équitable et le meilleur possible, mais il faut d'abord tout, même plus aux besoins de l'Etat et aux nécessités gouvernementales.

Nous devons reconnaître que les contribuables surpassent à supporter de charges depuis 30 ans de la guerre. Cela dépasse sérieusement cent millions pour tout l'Etat. Il en ajoute à ce chiffre la dépréciation des biens impossibles qu'on propriétaire à trois cent millions, car l'emprunt de 400 millions en 1869 ne représente il même les deux tiers de la valeur réelle, on a un total de 500 millions de pertes pour les propriétaires.

Quel a été, pendant la même période, le sort des créanciers publics? Les porteurs de Bons d'Etat seuls ont touché en intérêts de 1868 à 1879 une somme de $9,956,063 53, c'est-à-dire 42 pour cent du total de la dette de 23 millions au 1er janvier 1874. De la situation des contribuables et de celle des créanciers, laquelle est la plus digne d'intérêt?

S'il est d'une bonne politique de ménager les capitalistes étrangers qui ont daigné spéculer sur nos malheurs et soutenir les gouvernements usurpateurs qui, non contents de nous piller, engageaient encore notre avenir, il ne faut pas sacrifier à cette politique et à la satisfaction de payer les dettes de nos oppresseurs, l'existence même de notre Etat et la liberté d'action de notre peuple.

La Convention n'a pas été appelée pour sanctifier et sanctionner la ruine de la Louisiane. Sa mission est de libérer le travail, l'industrie et la propriété, ces trois grandes forces productrices, des chaînes et des entraves qui leur ont été imposées et de rouvrir l'ère du développement des richesses, interrompue depuis 18 ans.

Qu'il y ait des intérêts légitimes lésés par une épuration et une réduction des dettes, cela est regrettable, mais les contribuables dépouillés et spoliés pendant tant d'années, ne peuvent être rendus responsables des conséquences du régime qu'ils ont subi. Jusqu'ici tous les sacrifices ont été de leur côté. Il est temps que cela change et que chacun ait son tour. La justice aussi bien que la raison d'Etat prescrivent d'épargner désormais ceux qui ont supporté la plus lourde part des malheurs qui ont pesé sur la Louisiane.

La Correspondance américaine publiée à New York en anglais et en français, par M. Félix Aucaigne, journaliste entreprenant qui a appartenu à la presse des deux mondes, vient d'entrer dans sa seconde année, et nous félicitons notre confrère du succès qui a couronné ses efforts. Sa correspondance est maintenant connue et citée dans le monde entier et nous lui empruntons souvent des informations utiles et inédites.

DIPLOMATIE FÉMININE A WASHINGTON.—Nous lisons dans la *Correspondance américaine* :

Ne serait-ce que par un sentiment de courtoisie, naturel à tout étranger vivant dans un pays autre que le sien, nous devons protester contre l'effrayant tableau de la société officielle à Washington, tracé par un des grands journaux de New York. Il y a de quoi faire frémir tout Ministre des Affaires Etrangères, sur le point de nommer un Ambassadeur aux Etats-Unis, et de le forcer à se demander s'il n'envoie pas son fils dans le plus grand foyer de perdition de toute la création. Il doit se figurer que le pavé de Washington est foulé par une multitude de courtisanes Dora ou autres capionnes; pensée peu faite pour l'engager à confier la moindre affaire vraiment confidentielle à ces agents diplomatiques aux Etats-Unis. Notre grand confrère de New York débute ainsi dans sa diatribe :

"Il n'y a pas dans la République, pas même à New York, d'endroit qui fourmille d'aventurières autant que Washington, depuis des années. Je sais que c'est le terrain spécial choisi pour cette tribu hardie, dangereuse et tout-à-fait sans principes. On peut les y compter par centaines, et elles sont de toutes sortes et de tout degré. Les unes vivent dans les Ministères, les hôtels, les pensions privées—partout où un homme peut être rencontré, séduit ou effrayé. Leurs missions sont multiples et leurs mouvements mystérieux....."

Il y a une notable exagération dans ce portrait de société officielle de Washington, et, au point de vue diplomatique, il n'est encore excusé que par deux incidents, dont l'un célèbre sous le nom d'"affaire de jupon." Peut-être la bile du journal de New-York a-t-elle été mise en mouvement par l'annonce que Madame Hayes, la femme du Président, a récemment consenti, elle qui n'autorisait jamais que le café, l'eau et le thé, à laissé servir du vin et des liqueurs aux convives de la table présidentielle. Notre confrère a probablement cru que cette abominable dérogation au code de la stricte tempérance était une aux obsessions des aventurières dont il semble avoir si peur, et qui auront compris qu'il est peu facile de tirer ses secrets à un diplomate qui vient de se gorger d'eau limpide, ou de café et de thé additionné avec du lait condensé.

CONCERT DE MME ELIE SAMUEL.—Une assemblée à la fois nombreuse et choisie assistait hier soir, au concert donné à la salle Grunewald par Mme Elie Samuel. Nous nous bornons aujourd'hui à constater le franc succès de cette brillante soirée musicale, ayant l'intention d'en parler plus longuement dans notre prochain numéro.

☞ Les plus belles photographies que nous ayons vues à la Nouvelle-Orléans, sont celles que fait Lilienthal, un des meilleurs artistes de notre ville.

Bottes en chevreau français, pour dames, à l'ETOILE ROUGE.

☞ Le magasin meilleur marché pour les meubles est le Palais de l'Aigle d'Or, coin Remparts et Perdido, établi en 1840.

Nouvelle maison d'encan.—MM. Maurice Barnett et J. V. Gourdain commencent aujourd'hui dans l'*Abeille* qu'ils se sont associés et qu'ils feront des affaires d'encan et de commission au No 91 rue Royale, entre Conti et St-Louis. L'un et l'autre sont trop favorablement connus pour que nous songions à les recommander à leurs amis et au public. M. Barnett étant un de nos plus anciens encanteurs, son expérience sera certainement utile à ceux qui lui confieront leurs intérêts. M. Gourdain, d'une autre part, a toujours occupé dans le commerce de notre ville une position des plus honorables qui lui donne droit à la confiance et au patronage du public.

Coupons.—La maison Danziger, 131 rue du Canal, vendra aujourd'hui ses coupons à un bas marché exceptionnel. Nous engageons les dames à aller en juger par elles-mêmes. Que celles qui tiennent à beaucoup acheter avec peu d'argent, ne négligent pas d'aller à une heure quelconque de la journée au No 131 Canal.

Mot Springs.—Cet source, située dans l'Arkansas, jouissant d'une célébrité méritée. On s'y rend de toutes parts pour obtenir la guérison d'un grand nombre de maladies rebelles, et entre autres des rhumatismes aigus ou chroniques. Les malades et les convalescents qui fréquentent les *Hot Springs* apprendront avec plaisir que le Dr H. Sauvé, un de nos jeunes médecins louisianais les plus distingués, y a établi sa résidence. Ils pourront l'y consulter en tout temps et, pour le traitement à suivre, se placer sous son intelligente direction.

Pantouffles derniers genres, à l'ETOILE ROUGE.

M. F. Gonthier et la maison Godchaux.—La nombreuse clientèle de la maison Léon Godchaux, 81 et 83 rue du Canal, apprendra avec plaisir que celle-ci vient de s'assurer les services de M. F. Gonthier, le tailleur renommé de la rue St-Charles. M. Gonthier s'y occupera spécialement de tout ce qui est du ressort de son industrie, et, comme dans le passé, de l'habileté il a joint le goût le plus sûr. Nouvelle-Orléans, en pays [illegible] qui rivalise les ordres [illegible] pour [illegible] de la nature à plus [illegible].

Marseille, 26 avril.—Hier, le cadavre de l'abbé de Rouillac, un ancien Député Chouan, dit de Lamoyrac, enterré depuis trois mois et [illegible] [illegible], a disparu emportant une somme de 7,000 fr. Il avait pénétré toute la nuit précédente à Jouve au cimetière.

En 1875, un autre cadavre était enlevé, en levant 14,000 fr. [illegible] hôtel.

Le chef Lelaure (Augustin-Joseph) jeune soldat de la classe 1876, ayant été inspecté par [illegible], s'était déclaré citoyen américain. Le conseil de guerre l'ayant reconnu coupable et l'ayant condamné, le conseil des Ministres a prononcé contre le jugement.

Sardines de pêcheur à 75 sous la pouce à l'Etoile Rouge.

MORT DU VICE-CONSUL DE FRANCE A PHILADELPHIE. — Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

M. Ravin d'Elpeux, vice-consul de France à Philadelphie, est mort mercredi matin à la suite d'une longue maladie. M. d'Elpeux était né dans le nord de la France en 1804; il dû'et entré assez tard dans la carrière consulaire qu'il n'avait pas quitée depuis. Peu d'hommes auront laissé des souvenirs aussi honorables dans les diverses phases d'une carrière longue et bien remplie. Son caractère personnel était particulièrement sympathique, sa conscience et son affabilité proverbiales. En 1876, il fut nommé commissaire de la République française près l'Exposition du Centenaire, et, malgré son grand âge, il saisit à cette occasion des services inappréciables à ses nationaux.

Il en fut récompensé par une médaille d'or de son gouvernement. Tous les exposants français eut eu à se louer de ses procédés et eut emporté les meilleures impressions de leurs relations avec lui. Ses compatriotes de Philadelphie avaient pour lui la plus profonde vénération, et en place parmi eux sans difficulté à remplir sous tous les rapports.

Par suite du décès de M. Ravin d'Elpeux, M. Brouil, cousin-général de France à New York, a dû pourvoir provisoirement aux nécessités du service. En conséquence, M. J. M. Blanco, consul d'Espagne à Philadelphie, a été installé comme gérant du vice-consulat de France dans la même ville. M. Blanco, qui possède notre langue à fond, est très connu et très apprécié de nos compatriotes de Philadelphie. Ses bureaux sont au No 524 Walnut street.

LYON, 27 avril.—Les 1,200 ouvriers de MM. Jaubert, Andras et Cie., fabricants très importants de tissus de soie, ont décidé de suspendre tout travail, jusqu'à ce que les patrons reprennent le tarif de 1869.

La chambre syndicale des tisseurs a immédiatement voté 50 0/0 de ses caisses pour subvenir aux ouvriers de cette maison qui font partie du syndicat. Une commission de quarante membres est chargée d'organiser une souscription pour les ouvriers qui ne font pas partie du syndicat.

La grève paraît devoir s'étendre à plusieurs maisons.

Hier, dans les quartiers de la Croix-Rousse et de Tholonas, quelques rassemblements d'ouvriers ont eu lieu, mais sans aucun désordre.

Il y en a qui se mettent le doigt dans l'œil, d'autres qui ont de rus belles mères!.....il y en a aussi qui ont le bon esprit de ne se chasser qu'à l'ETOILE ROUGE.

LE PROGRAMME DE BLANQUI.—Le correspondant parisien du *Times* a pénétré jusqu'à Blanqui à Clairvaux, et il rapporte en un long article sa conversation avec l'élu de Bordeaux. Nous en voulons reproduire quelques traits saillants :

Blanqui s'attache à justifier l'insurrection du 31 octobre qu'il qualifie d'échauffourée. Il prétend que si cette émeute avait réussi, on aurait battu les Allemands et déblqué Paris.

.....Mais, lui dis-je, est-ce que vous avies parmi vous une seule capacité militaire pour faire mieux? Est-ce que vous comptiez sur Flourens pour battre les Allemands?—Il aurait toujours fait autant que Trochu; au moins, il a su mourir.

—On dit que vous êtes disciple de Babœuf.

Je n'ai pas de théorie et ne suis pas un professeur de politique ou de socialisme. Je suis un homme d'action et d'application. Ce qui est manifesté, il faut le renverser, mais rien de pas à peu, on arrivera aux choses, comme elles doivent être. Le parti révolutionnaire appliquera les réformes nécessaires. D'abord et avant tout, il faut déchristianiser la France. Il faut la délivrer non seulement du catholicisme, mais du christianisme. Ce sont les catholiques qui sont aujourd'hui l'inquisition. Elle ne brûle plus, mais elle fait mettre en prison. Les magistrats jugent d'après ses ordres. On condamne des journalistes parce qu'ils tournent la religion en dérision. Il doit être permis de tourner les religions en dérision, au nom de la raison.

Les vrais conspirateurs ce sont les catholiques, les cléricaux. Voyez à propos de ce bout de loi Ferry, qui ne sera jamais appliqué, comme ils conspirent! Depuis l'évêque jusqu'au bedeau, ils sont tous en mouvement. Il faut supprimer le salaire des prêtres. Ça sera un commencement.

—Admettez-vous alors un Etat athée?

—Pourquoi pas? La loi est bien athée!

—Non; la loi est indifféremment protectrice; elle n'est pas athée; elle n'affirme pas, mais elle nie point.

—Eh bien! l'Etat doit être athée, car je soutiens que la loi est athée.—Permettriez-vous aux croyants de subvenir aux frais de leur culte?—Qui, mais pas par des souscriptions!—Laisseriez-vous les écoles ouvertes?—Oui, mais en surveillant les prédications.

—Mais par quoi remplaceriez-vous les cultes, si vous les supprimes?—Voltaire a déjà répondu: "Je les débarasse d'un monstre, et ils me demandent ce que je mettrai à sa place."

Je n'ai pas de programme. Une chose est mauvaise, je la remplace, et puis je vais à l'application.

Un problème à résoudre; Où le propriétaire de l'ETOILE ROUGE peut-il jouer la chaussure pour pouvoir la vendre à si bon marché!

—Voici quelques détails sur l'emploi de la journée de l'empereur d'Autriche:

Sa vie est extrêmement simple; on sait que c'est le plus grand travailleur de la monarchie.

Tous les jours il se lève à cinq heures. Aussitôt sa toilette finie, il prend une tasse de café, fume un cigare de Virginie et lit les rapports de son chef de cabinet.

Ensuite, quelquefois accompagné d'un aide de camp, souvent seul, Sa Majesté fait sa promenade et, à son retour, passe dans les appartements de l'impératrice.

L'empereur donne ensuite ses audiences, souvent à plus de cent personnes, tous ses sujets ayant le droit d'en demander.

A midi, il déjeune très simplement: du pain noir et de la bière de Pilsner sont placés tous les jours sur sa table.

Dans l'après-midi, Sa Majesté sort de nouveau; elle visite d'habitude les établissements industriels.

A six heures, l'empereur dîne; à neuf heures, il est presque toujours couché.

L'empereur n'a qu'une seule récréation, la chasse.

Cette vie simple, sans la moindre ostentation, entièrement consacrée au bonheur de son peuple, explique naturellement la confiance, le respect et la loyauté qui lui sont portées et si justement méritées.

Si un monsieur veut se mettre à l'aise qu'il achète une paire de souliers de pêcheur pour 75 sous à l'ETOILE ROUGE.

BORDEAUX, 28 avril.—Hier, dimanche, à Sainte-Foy, M. Pascal, conseiller général, a fait une conférence en faveur de la liberté de l'enseignement, et se montrait énergiquement les projets de loi Ferry. Une foule énorme assistait à cette conférence, et l'orateur a obtenu un très grand succès.

Le Conseil général de la Gironde discutera publiquement, jeudi, le vœu déposé contre les projets de loi Ferry.

—Les cocotiers s'en mêlent.

Un [illegible] sur le [illegible] de un [illegible] [illegible] [illegible]